

Lancement projets ETTi

Commission ETTi

Janvier 2023

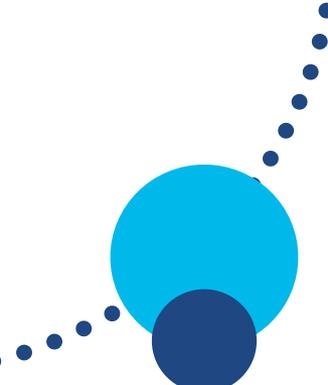


Efficacité économique,
finalité sociale



Soutenu par





La filière ETTi évolue, elle prend de l'envergure, aussi à la fédération !

Pacte Ambition

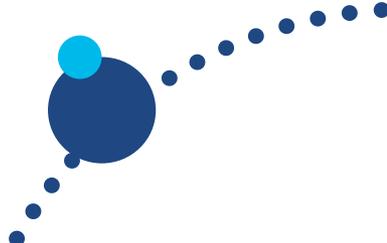
- Sur 2 070 entreprises sociales inclusives, 650 sont des ETTi, soit +112 en 2022, (+17,20%).
- Passage de 71 000 à 101 000 personnes (+70,3%), soit +45% de salariés accompagnés en ETTi.

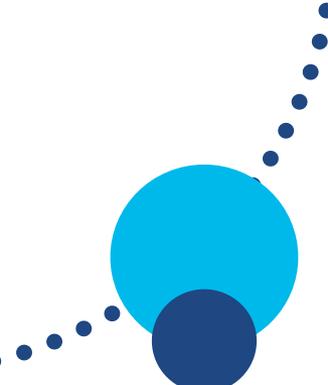
Au sein de la fédération

253 établissements ETTi adhérents (contre 131 en 2020), soit une croissance de 51,80% en 2022.

EVOLUTION DE LA COMMISSION ETTi

Pacte ETTi

- +26% d'ETTi en 2021 par rapport à 2019.
 - 51 000 personnes en parcours en ETTi, soit +30% qu'en 2019.
 - 131 ETTi labellisées RSEi et/ou en cours de labellisation.
- 



La Commission ETTi a défini une feuille de route ambitieuse pour 2023.



Axes de travail

Poursuite du développement des ETTi

Poursuite de la professionnalisation des permanents ETTi

Anticipation des impacts liés à la digitalisation sur l'activité des ETTi

Valorisation de la profession de l'intérim d'insertion

Objectifs stratégiques

Poursuivre le développement de l'intérim d'insertion, tout en respectant les règles et au regard de l'écosystème dans lequel l'ETTi se situe.

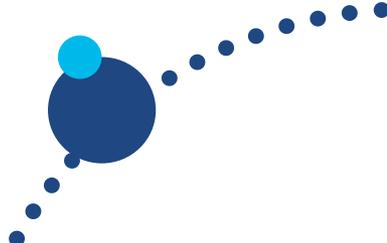
Poursuivre la professionnalisation des ETTi en particulier celles des dirigeants et des permanents.

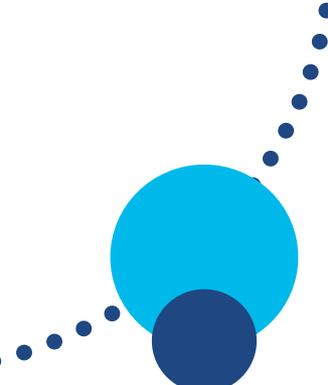
Répondre aux besoins de recrutement et de formation continue des permanents sur la base de référentiels-métier propres aux ETTi et aux métiers émergents.

Développer la formation comme une stratégie d'entreprise et une force commerciale.

Identifier les transformations de la digitalisation dans les activités des ETTi pour en mesurer les impacts et mieux anticiper ce virage.

Poursuivre les actions de communication à l'externe autour de l'intérim d'insertion.
Valoriser les pratiques innovantes et/ou à fort potentiel de développement des ETTi du réseau.





Pour mener à bien sa feuille de route et gagner en efficacité, la Commission ETTi évolue et définit 3 strates pour ...

Les orientations politiques et stratégiques de la profession de l'intérim d'insertion

L'innovation et la réflexion sur les enjeux de la profession de l'intérim d'insertion

Un appui technique de la Commission ETTi

... et 3 espaces collectifs

COMMISSION
ETTI

LE LAB ETTi

LE GROUPE
D'APPUI
TECHNIQUE



Les modalités de mise en œuvre

3

Le Groupe d'appui technique indispensable pour pouvoir avancer !

Les missions

Est un espace de réflexion et de travail sur des aspects techniques ponctuels propres aux ETTi.

Est indispensable à la Commission ETTi pour travailler rapidement sur un sujet technique déterminé.

Travaille de façon intense et rapide sur une thématique fixée par une Note de cadrage élaborée par la commission.

Cherche à produire un livrable (enquête, note de position, outil, ...)

Présente ses résultats auprès de la Commission ETTi.

Les conditions

Réunir des personnes impliquées sur le sujet et/ou avec une bonne connaissance.

Ils sont composés d'élus dirigeants d'ETTi, d'adhérents ETTi et de permanents. Peuvent être ouverts à des institutionnels et/ou partenaires de la fédération.

Leur mission est définie par une Note de cadrage élaborée par la Commission ETTi.

Leur livrable fournit à la Commission ETTi propose des propositions techniques pour l'ensemble des adhérents ETTi.

Les modalités

Ses membres sont identifiés parce qu'ils possèdent une pratique ou une expérience sur le sujet traité.

Pilotés par 1 ou 2 membres de la Commission ETTi. Et accompagnés par la CD ETTi.

Est composé de 6 à 8 membres.

Se réunit 2 fois par mois sur des sessions de travail de 3h.

Est un espace de travail pour une durée déterminée (max. 6 mois)

Les modalités de mise en œuvre

2

Le Lab ETTi, au cœur du réacteur !

Les missions

Est un espace de réflexion sur l'innovation comme sur les enjeux de la profession.

Détermine s'il existe un enjeu pour la profession d'approfondir sur un sujet en matière d'innovation.

Propose des pistes d'évolution à la commission.

Cherche à produire un livrable.

Présente ses résultats auprès de la Commission ETTi.

Les conditions

Réunir d'un « collège d'experts » soit ayant une bonne connaissance et/ou expertise des sujets traités.

Composé de dirigeants d'ETTi, d'adhérents ETTi et de permanents. Ouvert aux forces vives extérieures à la fédération.

Sa mission est définie par une Note de cadrage élaborée par la Commission ETTi.

Ses livrables fournissent des préconisations pour aider la Commission ETTi à définir ses orientations et pistes de travail.

Les modalités

Membres identifiés parce qu'ils possèdent une bonne connaissance, voire une expertise sur le sujet traité.

Piloté par 1 ou 2 membres de la Commission ETTi. Et accompagné par la CD ETTi.

Composé de 6 à 8 membres.

Se réunit 1 à 2 fois par mois sur des sessions de travail de 3h.

La durée du Lab est définie en fonction du plan de travail et du rétroplanning fixés par ses membres.